



Édifice du Sénateur Bolduc

Reconnu pour sa cordialité, son hospitalité et son sens de l'équité, l'honorable Joseph Bolduc fut président du Sénat du 3 juin 1916 au 6 février 1922. Il est un des très rares présidents à avoir été forcé de « désigner un sénateur par son nom » ou de le menacer d'expulsion.

Joseph Bolduc naquit le 22 juin 1847 à Saint-Victor-de-Tring, dans la Beauce, au Québec. Il fit ses études au Collège Sainte-Marie et à l'Université Laval dont il obtint un diplôme en notariat en 1874. Toute sa vie, cependant, il fut un homme d'affaires prospère, un agriculteur et un politicien.

Joseph Bolduc était un membre actif et populaire de sa collectivité. En raison des efforts fructueux qu'il déploya pour promouvoir la liaison ferroviaire entre Saint-Victor-de-Tring et le reste de la province, les Provinces maritimes et la Nouvelle-Angleterre, et de sa participation active à de nombreuses entreprises locales, notamment à la compagnie de téléphone, il fut élu maire de sa paroisse et, par la suite, préfet du comté de Beauce. Mais son désir de servir ses concitoyens le mena encore plus loin.

En 1876, deux ans après sa sortie de l'université, il fut élu lors d'une élection partielle comme député conservateur de Beauce à la Chambre des communes. Réélu aux élections qui suivirent avec des majorités toujours plus fortes, il siégea aux Communes jusqu'en 1884. Sa popularité était telle que lors des élections de 1882, deux électeurs seulement votèrent contre lui dans sa paroisse et les deux paroisses voisines.

Joseph Bolduc quitta la Chambre des communes le 3 octobre 1884 pour siéger au Sénat. Comme sénateur, il se distingua rapidement par les efforts qu'il déploya pour améliorer les relations entre les Canadiens des diverses régions et entre les provinces du pays et par son appui au projet de loi sur la marine. Nommé à la présidence du Sénat le 3 juin 1916, après la démission de l'honorable sénateur Landry, il occupa ce poste pendant toute la législature suivante. Comme son prédécesseur, il constata que les questions soulevées pendant les années de guerre suscitaient des débats d'une vigueur inhabituelle au Sénat. Aucune affaire ne fut plus controversée ni ne suscita de discussions plus vives et plus passionnées que l'adoption et l'application en 1917 de la *Loi sur le service militaire*. Dans l'espoir de retarder la conscription au moins jusqu'après des élections générales, le sénateur Choquette avait présenté une motion portant dépôt de documents et, dans le débat qui avait suivi, il avait été prévenu que ses arguments étaient propres à susciter l'agitation dans le pays et l'opposition à l'application de la loi. Comme il poursuivait sur sa lancée, le président le menaça de le désigner par son nom et lui ordonna finalement de reprendre son siège. Ce n'était pas prévu dans la procédure et on ne savait trop si le sénateur Choquette avait été désigné par son nom pour avoir été irrévérencieux à l'endroit du Sénat ou du président, mais il n'y avait aucun doute dans l'esprit de ce dernier que l'honorable sénateur avait été désigné par son nom. Dans ce cas-là comme dans d'autres débats où il y eut infraction au Règlement, le sénateur Bolduc réussit à rétablir l'ordre sans qu'il soit nécessaire de présenter une motion de suspension.

À sa mort, le 13 août 1924, le sénateur Bolduc était l'un des derniers parlementaires dont on pouvait dire qu'il avait été le contemporain, l'ami ou le conseiller de tous les premiers ministres depuis la Confédération, depuis le très honorable sir John A. Macdonald jusqu'au très honorable Mackenzie King.